



AR Prefecture

005-200034502-20260407-2026_032-DE
Reçu le 10/04/2026

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le sept du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du trois du mois d'avril deux mille vingt-six sous la Présidence de Madame Marie-Anne BOURGEOIS.

Etaient présents : 18

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, M. BROCHIER Maxime, Mme CHAIX Elsa, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. FERRARO Fabien, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémi, Mme GUEYDAN Mélissa, Mme HIDALGO Céline, M. HIRTZ Robin, Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie, M. MOTTE Alain, M. NICOLAS Pascal, M. SMITH Tristan.

Etaient absents : 0

Etaient absents et représentés : 1

Mme CHEVALLIER Graziella ayant donné pouvoir à M. FERRARO Fabien.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme HIDALGO Céline.

CRÉATION DE COMMISSIONS THÉMATIQUES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Madame la Maire

Expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Rappelle qu'il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, de :

Commissions thématiques	Membres
Culture / Animation / Évènementiel	Ludovic ADAM, Graziella CHEVALLIER, Paul EYRAUD-JOLY, Isabelle GIBERNÉ, Robin HIRTZ, Pascal NICOLAS.
Social / Association / Enfance / Jeunesse / Ecole	Julie BABIS, Graziella CHEVALLIER, Frederic GAILLAND, Isabelle GIBERNÉ, Mélissa GUEYDAN, Robin HIRTZ, Sylvie JARRY-LANOISELIER, Pascal NICOLAS.
Agriculture / Entretien des chemins / Eau-assainissement	Maxime BROCHIER, Paul EYRAUD-JOLY, Fabien FERRARO, Rémi GONSOLIN, Alain MOTTE, Pascal NICOLAS.
Mobilité / Voirie	Paul EYRAUD-JOLY, Rémi GONSOLIN, Céline HIDALGO, Robin HIRTZ, Alain MOTTE, Tristan SMITH.



AR Prefecture

005-200034502-20260407-2026_032-DE

Reçu le 10/04/2026

Communication / Développement

Marie-Louise ALLEC, Isabelle GIBERNÉ, Rémi GONSOLIN, Céline HIDALGO, Robin HIRTZ, Tristan SMITH.

Accueil des nouveaux arrivants

Finances

Travaux / Foncier / Urbanisme

Vie économique

Maxime BROCHIER, Elsa CHAIX, Paul EYRAUD-JOLY, Fabien FERRARO, Frédéric GAILLARD, Rémi GONSOLIN.

Maxime BROCHIER, Elsa CHAIX, Frédéric GAILLARD, Rémi GONSOLIN, Alain MOTTE, Pascal NICOLAS, Tristan SMITH.

Ludovic ADAM, Julie BABIS, Elsa CHAIX, Graziella CHEVALLIER, Paul EYRAUD-JOLY, Rémi GONSOLIN, Mélissa GUEYDAN, Alain MOTTE.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-21 et L 2121-22 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Créer 8 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil telles que :

1. Culture / Animation / Évènementiel
2. Social / Association (*enfance, jeunesse, personnes âgées, handicap*)
3. Agriculture / Entretien des chemins / Eau-assainissement
4. Mobilité / Voirie
5. Communication / Développement Durable / Cérémonies / Réceptions / Accueil des nouveaux arrivants
6. Finances
7. Travaux / Foncier / Urbanisme (*bâtiments communaux, cimetières, P.L.U*)
8. Vie économique

ARTICLE 2. Fixer au maximum 8 membres la composition des différentes commissions.

ARTICLE 3. Désigner au sein des commissions suivantes les membres suivants :

Commissions thématiques	Membres
Culture / Animation / Évènementiel	Ludovic ADAM, Graziella CHEVALLIER, Paul EYRAUD-JOLY, Isabelle GIBERNÉ, Robin HIRTZ, Pascal NICOLAS.
Social / Association / Enfance / Jeunesse / Ecole	Julie BABIS, Graziella CHEVALLIER, Frederic GAILLARD, Isabelle GIBERNÉ, Mélissa GUEYDAN, Robin HIRTZ, Sylvie JARRY-LANOISELIER, Pascal NICOLAS.
Agriculture / Entretien des chemins / Eau-assainissement	Maxime BROCHIER, Paul EYRAUD-JOLY, Fabien FERRARO, Rémi GONSOLIN, Alain MOTTE, Pascal NICOLAS.
Mobilité / Voirie	Paul EYRAUD-JOLY, Rémi GONSOLIN, Céline HIDALGO, Robin HIRTZ, Alain MOTTE, Tristan SMITH.
Communication / Développement Durable / Cérémonies / Réceptions / Accueil des nouveaux arrivants	Marie-Louise ALLEC, Isabelle GIBERNÉ, Rémi GONSOLIN, Céline HIDALGO, Robin HIRTZ, Tristan SMITH.
Finances	Maxime BROCHIER, Elsa CHAIX, Paul EYRAUD-JOLY, Fabien FERRARO, Frédéric GAILLARD, Rémi GONSOLIN.
Travaux / Foncier / Urbanisme	Maxime BROCHIER, Elsa CHAIX, Frédéric GAILLARD, Rémi GONSOLIN, Alain MOTTE, Pascal NICOLAS, Tristan SMITH.
Vie économique	Ludovic ADAM, Julie BABIS, Elsa CHAIX, Graziella CHEVALLIER, Paul EYRAUD-JOLY, Rémi GONSOLIN, Mélissa GUEYDAN, Alain MOTTE,



AR Prefecture

005-200034502-20260407-2026_032-DE
Reçu le 10/04/2026

Membres en exercice :	9	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Transmis en Préfecture le :

Affiché ou publié le : **09 AVR. 2026**

Ainsi fait et délibéré le 7 avril 2026

Pour copie conforme



Marie-Anne BOURGEOIS